



ASSURANCE FACULTES

C'est à l'occasion des opérations de transport que les marchandises d'une entreprise sont principalement exposées, et ce d'autant plus que les distances parcourues sont de plus en plus importantes. La responsabilité des transporteurs vis-à-vis des marchandises qui leur sont confiées est dans tous les cas limitée et souvent difficile à mettre en cause (en particulier à l'international).

Qu'une entreprise fasse appel à un transporteur, ou qu'elle réalise ses transports elle-même, les risques sont nombreux et variés : accident de la circulation, naufrage ou échouement d'un navire, vol, incendie, mouille, casse. Le coût d'un sinistre transport pourra par ailleurs se trouver augmenté des frais annexes : frais de conservation, frais de reconditionnement, frais de retour. A ces risques dits « ordinaires » viennent s'ajouter les risques exceptionnels (surtout à l'international) liés aux guerres, grèves, émeutes...

Pour garantir les risques ci-dessus, nous proposons aux industriels, entreprises de négoce et artisans les assurances de dommage suivantes :

- L'assurance de Marchandises Transportées (ou assurance de Facultés)
- L'assurance foire-exposition
- L'assurance « collections » des commerciaux
- L'assurance des Risques de Guerre
- Bris de Machine
- Pertes d'exploitation après transport

EXEMPLE

Une société spécialisée dans le négoce de gaz pour applications industrielles souhaite pouvoir garantir tant ses marchandises que ses matériels, y compris lorsque ceux-ci sont transportés par ses clients.

Solution : Lycéa Risks Solutions garantit depuis plus de 10 ans l'ensemble des risques de marchandises transportées de cette entreprise, y compris pour le compte de ses 5 filiales à l'international créées entretemps.